



CFPPA  
DE L'OISE

CULTIVONS VOTRE AVENIR

**CFA**  
AGRICOLE PUBLIC  
DES HAUTS-DE-FRANCE

# BPA OSP

Niv 3 - RNCP39066



Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



## Ouvrier Spécialisé en Paysage

**A** Formation en apprentissage de 800 heures réparties sur 2 ans

**FC** Nous contacter

### CONTENU DE LA FORMATION

**UC1** : Développer son identité professionnelle d'ouvrier spécialisé du paysage

**UC2** : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

**UC3** : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

**UC4** : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

**UC5** : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager

**UCARE** : Réaliser des travaux de taille d'arbres et d'arbustes fruitiers

### OBJECTIFS

Obtenir une qualification professionnelle pour exécuter les travaux d'entretien et d'aménagement des jardins et espaces verts :

- intervenir dans les jardins, parcs, espaces verts publics ou privés,
- réaliser des travaux d'aménagements (massifs, haies...)
- préparer, entretenir, planter (pelouses, allées, massifs, haies...)
- utiliser du matériel spécifique dans le respect des normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.

### LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent en tant que Jardinier/Jardinière paysagiste - Agent/Agente d'entretien des parcs et jardins dans les entreprises du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une collectivité ou d'un établissement public.

### PRÉREQUIS

**Âge** : de 15 à 29 ans révolus. Pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé

**Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :**

Avoir suivi un cycle complet en classe de 3e

Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

### DATES DE LA FORMATION

Le début de la formation est fixé en septembre chaque année.

Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

### DÉLAIS D'ACCÈS À LA FORMATION

Entrées principalement en septembre/octobre. Possibilité d'intégration en cours d'année. Au maximum dans les 3 mois qui suivent le début du contrat

### RYTHME DE L'ALTERNANCE

En moyenne 1 semaine en UFA et 3 semaines en entreprise, de septembre à juin.

### PUBLIC

- Apprentis
  - Accueil de personnes en situation de handicap ; nous contacter.
- Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés
- D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Avoir le projet de signer un contrat d'apprentissage

Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et tests de positionnement.

### INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle

03 44 05 98 19

CFPPA de l'Oise - Site de Beauvais  
40 rue Villebois-Mareuil, 60 000 BEAUVAIS

[www.lyceeagricoledecloise.fr](http://www.lyceeagricoledecloise.fr)

## LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le salarié titulaire de l'emploi entretient les espaces paysagers. Il prépare et réalise des chantiers de création d'espaces paysagers. Il utilise et fait l'entretien courant des matériels et équipements.

## LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Exercice du métier essentiellement en extérieur en relation avec les clients et du public. Déplacements. Bonne condition physique requise.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 3  
Formation dispensée en face à face pédagogique  
Pédagogie de l'alternance et active  
Adaptation du parcours selon les acquis, les dispenses et les équivalences réglementaires.

### DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 6 Unités Capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le BPA OSP est constitué de 6 blocs de compétences dont 5 nationaux et 1 à l'initiative du centre de formation.  
Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves techniques et orales.

### POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCE

- Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- Réaliser des travaux de taille d'arbres et d'arbustes fruitiers



### ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train  
Transports scolaires  
Possibilité de stationnement public

### Restauration possible sur place

### TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

### FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

### POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés
- BP AP Aménagements Paysagers
- Bac Pro Aménagements paysagers

### RÉMUNÉRATION A

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.  
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.

**Certificateur :** Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

**Date d'enregistrement :** 03/02/2024



Cofinancé par  
l'Union européenne

